



Programme Fabacée

(Programme CEE PRO-INNO-78 de l'arrêté du 2 mai 2024 paru au JORF du 15 mai 2024)

Pour une agriculture économe en énergie et en intrants

Cahier des Charges de l'Appel à Candidatures

Envoi des candidatures du 21 février 2025 au 25 avril 2025 à 17h00

Régions éligibles : Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Contacts :

Pour toute question (technique, administrative, candidature), contactez :

- Régions Bretagne, Pays de la Loire, Normandie : info@aile.asso.fr
- Région Occitanie : marion.treboux@arec-occitanie.fr & christelle.guillon@arec-occitanie.fr
- Région PACA : a.lebrun@geres.eu

Nous recommandons aux structures de notifier leur souhait de candidater en amont de la date limite de réception des candidatures, afin d'être informées des précisions éventuelles et d'être accompagnées dans le montage du dossier.

Sommaire

1. CONTEXTE ET ENJEUX	2
1.1. PRESENTATION DU PROGRAMME FABACEE	2
1.2. POURQUOI CANDIDATER A L'APPEL A CANDIDATURES FABACEE ?	3
1.2.1. Les outils et ressources proposés par le programme	3
1.2.2. Quels sont les avantages pour la structure d'accompagnement ?	5
1.2.3. Quels sont les avantages pour l'exploitant agricole ?	6
2. CRITERES D'ELIGIBILITE.....	6
2.1. ELIGIBILITE DU GROUPEMENT CANDIDAT	6
2.2. ENGAGEMENTS DU GROUPEMENT LAUREAT DE FABACEE.....	7
2.3. ELIGIBILITE GEOGRAPHIQUE	8
2.4. ACTIONS ELIGIBLES.....	8
3. DEPENSES ELIGIBLES : MONTANT ET TAUX D'AIDE	9
3.1. COUTS ELIGIBLES POUR LA MOBILISATION D'UN ANIMATEUR	9
3.2. DEPENSES ELIGIBLES POUR LES INVESTISSEMENTS.....	10
3.2.1. Dépenses éligibles pour les investissements en équipement agricole.....	10
3.2.2. Dépenses éligibles pour les investissements en petit équipement et matériel de mesure.....	11
3.2.3. Dépenses éligibles pour les investissements immatériels.....	11
3.3. CONVENTIONNEMENT AVEC LA STRUCTURE LAUREATE.....	11
3.4. CUMUL DES AIDES	12
3.5. PERIODE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES	12
4. MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES	12
4.1. DEPOT ET CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	12
4.2. CRITERES DE SELECTION.....	12
4.3. MODALITES DE SELECTION ET CALENDRIER	12
4.4. MODALITES D'ATTRIBUTION DES FONDs	13
ANNEXES	14
ANNEXE 1 : ORGANISATION DU PROGRAMME EN REGION.....	14
ANNEXE 2 : LES ETAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT FABACEE	15
ANNEXE 3 : LES PARTENAIRES DU PROGRAMME FABACEE.....	16
ANNEXE 4 : LE DIAGNOSTIC ÉNERGIE	17
ANNEXE 5 : LE DIAGNOSTIC CLIMAT	19

1. Contexte et enjeux

1.1. Présentation du programme Fabacée

➤ Qu'est-ce que Fabacée ?

Fabacée est un *Programme CEE*¹ (Certificats d'économie d'énergie) encadré par le Ministère chargé de l'énergie. Il est financé à hauteur de 17 M€ par des fonds privés (EDF, ENGIE, UEM et GAZEL ÉNERGIES). Il est porté par FEVE avec Solagro et l'AREC Occitanie (cf. [Annexe 3](#) pour la présentation des acteurs du programme).

Le programme Fabacée vise à **accompagner les groupes d'agriculteurs** sur 3 années (de 2025 à 2027) **pour mettre en place des actions d'économies d'énergie et d'intrants**.

Les actions menées par les groupes lauréats du programme portent sur des pratiques plus sobres (en énergie directe et en intrants) et des matériels plus efficaces. Les leviers d'actions concernent à la fois les consommations énergétiques directes (GNR, gaz, électricité) et indirectes (intrants, aliments du bétail). L'économie d'énergie est mesurée en kWh par an, à l'échelle de l'exploitation agricole.

➤ A qui s'adresse-t-il ?

Fabacée s'adresse à des groupements rassemblant une structure d'accompagnement en lien avec un ou plusieurs groupes d'exploitations agricoles.

Les groupes seront constitués de **10 à 25 exploitations agricoles**² : par exemple CUMA, GIEE, CIVAM, GAB, CETA, GDA, etc. Parmi les structures d'accompagnement visées, citons notamment celles des réseaux CUMA, CIVAM, Chambres d'Agriculture, ADEAR, GAB et Coopératives.

Les **régions éligibles** par ce deuxième appel à candidatures sont : la Bretagne, les Pays de la Loire, la Normandie, l'Occitanie et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le 1^{er} appel à candidatures ayant eu lieu en octobre 2024 a déjà permis d'intégrer 24 structures d'accompagnement, soit 40 animateurs.trices, pour environ 1 000 exploitations agricoles (cf. carte des lauréats : <https://www.fabacee.fr/>).

➤ Comment ?

L'objectif est d'accompagner plus de **200 groupes d'agriculteurs**.

A chaque groupe lauréat il est proposé :

- **D'outiller** les agriculteurs et les animateurs des groupes pour mettre en œuvre les projets d'économie d'énergie ;
- **De financer** les postes d'animateurs des groupes, complété par une enveloppe d'aide à l'investissement pour chaque groupe lauréat ;
- **D'expérimenter** un mécanisme de financement bancaire et la mise en place d'une assurance transition pour prendre en charge une partie du risque porté par les agriculteurs qui feront évoluer leurs pratiques agricoles.

Fabacée s'appuie sur des **pilotes régionaux** pour déployer son action au niveau des territoires. Le pilote régional est l'interlocuteur privilégié des structures lauréates de sa région (le périmètre d'action du pilote régional est présenté en [Annexe 1](#)). Le pilote régional est votre contact durant l'appel à candidatures.

¹ Fabacée est le premier programme CEE retenu par le Ministère sur la thématique agriculture. Il a été validé par [arrêté du 2 mai 2024 paru au JORF du 15 mai 2024](#). [En savoir plus sur le dispositif des CEE](#).

² Pas de restriction d'OTEX (Orientations technico-économiques des exploitations agricoles)

1.2. Pourquoi candidater à l'appel à candidatures Fabacée ?

1.2.1. Les outils et ressources proposés par le programme

Chaque groupe d'exploitations agricoles lauréat a accès à un soutien technique, humain et financier afin de mener à bien son projet de réduction de consommation d'énergie directe et indirecte, avec l'objectif de **réduire les consommations du groupe à hauteur de 15% à fin 2027**. Les ressources proposées par le programme ont été pensées pour **amplifier la dynamique du groupe** d'agriculteurs et permettre une **montée en compétences** des animateurs et des agriculteurs.

➤ Une plateforme en ligne de suivi de projet et de ressources techniques

La **plateforme Fabacée** sera l'outil central pour l'animateur accompagnant ses groupes d'agriculteurs. Il propose un parcours d'accompagnement en ligne pour la mise en œuvre du projet d'économie d'énergie porté par le groupe. Ainsi pour chaque étape de mise en œuvre du programme, l'animateur sera guidé :

- Constitution des groupes d'agriculteurs et informations clés de chaque exploitation,
- Consultation d'une banque de ressources (formations en ligne, recueil de références, fiches méthode, etc.),
- Réalisation du parcours pour le diagnostic Énergie (cf. explications ci-après),
- Réalisation du parcours pour le diagnostic Climat (cf. explications ci-après),
- Suivi des actions et de la mise en œuvre des leviers d'économies d'énergie,
- Visualisation des données sous forme de dashboard, permettant de suivre l'activité des groupes de façon consolidée.

La plateforme propose une vue spécifique par type d'utilisateurs (Animateur, Agriculteur, Responsable de chaque structure lauréate).

Le parcours débutera au 4^{ème} trimestre 2025 par la réalisation d'un **diagnostic Énergie**³ (cf. détails en Annexe 4) de chaque exploitation agricole. Il permettra de dresser l'état initial des consommations énergétiques directes et indirectes de l'exploitation. Les premières correspondent au relevé des consommations d'énergie de type fioul, électricité et gaz naturel. Les secondes correspondent à l'énergie dépensée pour fabriquer les intrants, comme l'alimentation animale et les engrais. À partir de ce profil initial de l'exploitation, l'outil de diagnostic Énergie propose des leviers concrets d'économie, avec une simulation des kWh d'économies pour chaque levier. L'animateur et les agriculteurs du groupe sélectionneront les leviers qu'ils souhaitent mettre en œuvre. **L'ensemble des leviers choisis constituera le projet d'économie d'énergie du groupe et permettra de fixer la cible de réduction en kWh/an à fin 2027**. Des mises à jour du diagnostic à fin 2026 et fin 2027 permettront de mesurer les économies effectives.

Un second outil, le **diagnostic Climat**⁴ (Annexe 5), permettra à l'agriculteur de bénéficier d'un complément d'audit. Il s'agit d'un audit agroclimatique permettant à l'agriculteur d'anticiper les effets du dérèglement climatique à l'emplacement de son exploitation et de s'assurer d'une certaine cohérence des leviers choisis avec les enjeux d'adaptation. Par exemple, la hausse tendancielle des températures peut permettre de réduire tendanciellement le taux d'humidité des grains et donc les besoins en séchage pour assurer le stockage. De même, des hivers moins rigoureux peuvent permettre de réduire les besoins en chauffage de certains bâtiments d'élevage.

³ L'outil de diagnostic Énergie reprend les bases de l'outil IRA2E (<https://ira2e.fr/demarrer-mon-autodiagnostic/>), complété par les fonctionnalités de propositions de leviers et simulations des gains potentiels.

⁴ L'outil de diagnostic Climat sera construit à partir de l'outil Climadiag Agriculture de Solagro-Météo France (<https://climadiag-agriculture.fr/>), comprenant une interface améliorée avec in fine la possibilité d'éditer automatiquement un rapport de diagnostic d'une ferme faisant intervenir un livret d'indicateurs (climatiques, agro-climatiques, phéno-climatiques) qui donnera une vue d'ensemble des nouveaux risques climatiques.

➤ Un animateur au service des groupes

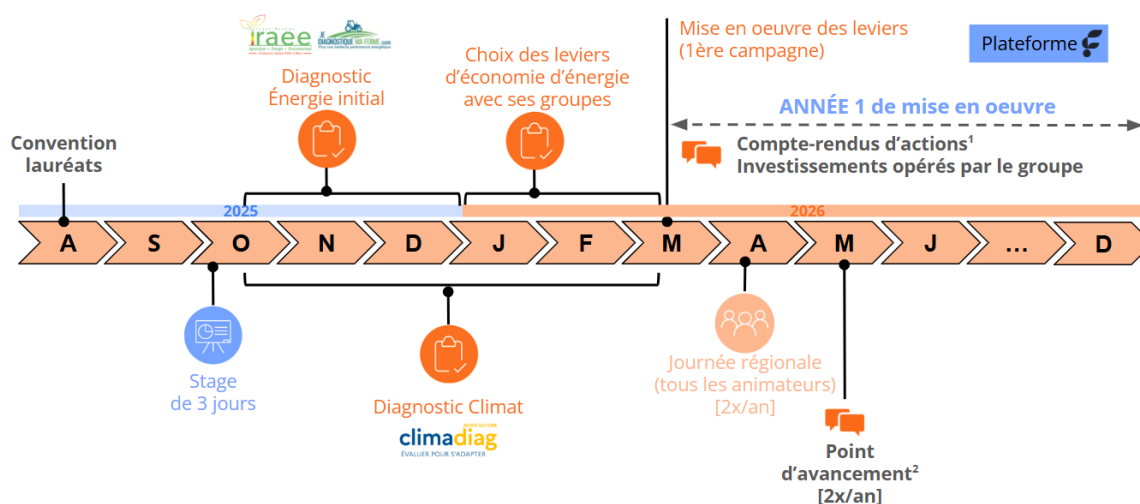
Fabacée mise sur le groupe comme maille d'action capable de mener des projets d'économies d'énergie ambitieux jusqu'à leur terme. L'animateur, financé par le programme, est là pour renforcer la dynamique collective, où entraide, mutualisation et partage d'expériences sont les maîtres mots.

Les animateurs seront intégrés dans une communauté technique dans leur région. Cette communauté sera animée par le pilote régional de Fabacée (cf. [Annexe 1](#) : AILE, l'AREC Occitanie ou l'IRA2E en fonction des régions concernées) dans le but de valoriser les résultats et d'échanger sur les enjeux des animateurs et les parcours des groupes lauréats.

Un **stage de formation initiale de 3 jours** est prévu pour les animateurs durant le 4^{ème} trimestre 2025 (octobre 2025).

Cette formation initiale vise tout d'abord à former les animateurs à l'utilisation des deux outils de diagnostics ainsi qu'à la plateforme de suivi Fabacée. Ensuite, cette formation vise à transmettre un socle de connaissances transversales aux animateurs afin qu'ils puissent apporter un conseil de premier niveau sur l'ensemble des enjeux d'efficacité énergétique et de pratiques agricoles durables aux groupes d'agriculteurs. Pour les besoins d'intervention de second niveau, l'animateur pourra solliciter un budget qui lui permettra de financer l'intervention d'un spécialiste. Un **stage de 2 jours** est prévu sur les années 2 et 3. Le cursus de formation est construit par Solagro, co-porteur du programme (cf. [Annexe 3](#) : la présentation des partenaires du programme).

L'accompagnement de Fabacée débutera en octobre 2025 avec la formation des animateurs, suivi des diagnostics à opérer sur les exploitations agricoles (d'octobre à fin mars). Ceci permettra à chaque groupe lauréat de définir ses leviers d'actions pour un démarrage effectif au printemps 2025. La chronologie des principaux jalons du parcours d'accompagnement de Fabacée est présentée en [Annexe 2](#) (ci-dessous le parcours animateurs pour les lauréats de ce 2^{ème} AAC).



¹ Description et qualification de chaque action menée dans un compte-rendu saisi sur la Plateforme Fabacée (formulaire simple)

² Réalisation d'un point d'avancement avec les agriculteurs de mes groupes pour évaluer la mise en œuvre des leviers par groupe, puis partage avec mon Pilote Régional

Parcours des animateurs pour les structures qui seront lauréates de ce 2^{ème} AAC

➤ Un guichet d'aides financières

Chaque groupe d'exploitations agricoles lauréat a accès à des solutions de financement via un guichet unique disponible sur la plateforme en ligne Fabacée :

○ Une enveloppe d'aide à l'investissement :

Une **enveloppe de 13 600 €** est proposée de façon systématique à chaque groupe d'agriculteurs lauréat afin de financer du petit et gros matériel ainsi que des besoins immatériels (prestations intellectuelles, voyage d'étude, etc.).

○ L'accès à un dispositif d'aide pour le financement bancaire :

Le programme Fabacée va constituer un **fond de contre-garantie** dédié à la transition énergétique dans le domaine agricole, dans l'objectif de financer, notamment, des infrastructures et du matériel permettant la réduction des consommations d'énergie. Ce fonds apportera une part de contre-garantie aux établissements bancaires afin de faciliter l'accès aux prêts. Les modalités d'intervention de ce fonds de contre-garantie sont en cours de définition et seront présentées aux lauréats dès le démarrage de l'accompagnement Fabacée au 4^{ème} trimestre 2025.

○ L'accès à une expérimentation d'assurance transition :

Il s'agit ici d'expérimenter un **mécanisme d'assurance** innovant⁵ permettant de prendre en charge le risque porté par l'agriculteur dans un contexte de changement important de ses pratiques (par exemple, couvrir le risque de baisse de rendements pour un céréalier qui diminue son utilisation d'engrais minéraux). Le programme permettra à certains agriculteurs lauréats de tester la faisabilité d'une telle assurance. L'objectif est d'expérimenter une solution d'assurance sur plusieurs dizaines d'exploitations agricoles afin d'aboutir, en fin de programme, à la définition d'un cadre de référence qui permettra de déployer un dispositif opérationnel et validé par l'ensemble des parties prenantes.

1.2.2. Quels sont les avantages pour la structure d'accompagnement ?

La structure d'accompagnement qui encadrera les groupes d'agriculteurs dans le cadre de Fabacée disposera des avantages suivants :

- Le soutien au financement d'un animateur : les jours affectés au programme sont pris en charge à 100%.
- L'intégration de l'animateur dans une communauté technique avec une animation à l'échelle régionale opérée par le pilote régional.
- L'accès à un parcours de formation pour l'animateur, à tous les stades du programme.
- L'accès à la plateforme de ressources (outils de diagnostic, méthode) et de gestion de projet (suivi des groupes agricoles) pour l'animateur.

⁵ La prise en charge du risque dans un contexte de changement de pratiques agricoles n'est pas couvert par les assurances existantes. Les assurances multirisques climatiques (MRC), proposées par les assureurs privés avec un soutien de l'Etat, ne couvrent que les pertes occasionnées par des aléas climatiques. Le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) couvre des pertes économiques occasionnées par des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux qui sont strictement réglementés et ne comprennent pas la plupart des nuisibles courants affectant les cultures.

1.2.3. Quels sont les avantages pour l'exploitant agricole ?

L'exploitant agricole qui rejoindra le programme Fabacée dans le cadre d'un groupe disposera des avantages suivants :

- Une meilleure maîtrise de ses charges en énergie (carburant, électricité, gaz) et de ses intrants (fertilisation, aliments...) pour un projet agricole allant vers plus d'autonomie.
- L'accompagnement par un animateur dont l'intervention est sans reste à charge pour l'exploitant.
- Un accompagnement dans la durée et à toutes les étapes du projet d'économie d'énergie: de la formulation du plan d'action basé sur le diagnostic Énergie à la mobilisation de financements, en passant par la mise en œuvre des actions et le suivi des résultats.
- Une dynamique de groupe entre exploitations agricoles à l'échelle locale pour monter ensemble en compétences et en expérience.
- L'accès à des dispositifs pilotes pour le prêt bancaire et l'assurance.

2. Critères d'éligibilité

2.1. Éligibilité du groupement candidat

Les structures éligibles à candidater à l'AAC Fabacée sont des **groupements rassemblant une structure d'accompagnement en lien avec un ou plusieurs groupes d'exploitations agricoles**.

Les structures d'accompagnement peuvent être publiques, associatives et/ou privées. Citons notamment, sans que cette liste soit limitative, les structures des réseaux CUMA, CIVAM, Chambres d'Agriculture, ADEAR, GAB ainsi que les coopératives, les instituts techniques et les entreprises de conseil.

Les groupes devront rassembler de **10 à 25 exploitations agricoles**, qu'ils soient juridiquement reconnus (GIEE, CUMA, CETA, GDA...) ou informel.

	Critères d'éligibilité
Structure d'accompagnement	• Structure dotée d'une personnalité morale • Compétence et expérience en animation agricole • Au moins 1 ETP salarié déjà dans la structure • Au moins 20 exploitations agricoles sont accompagnées par la structure dans le cadre de Fabacée. Ce seuil bas permet de dédier l'animateur à minima à 30% de son temps au programme
Groupe d'exploitations agricoles	• Groupe formel ou informel • Groupe à l'échelle locale (les exploitations agricoles sont situées dans un rayon maximum de 80 km de préférence) • Groupe comprenant au minimum 10 exploitations et au maximum 25 exploitations

Si plusieurs structures d'accompagnement souhaitent constituer un consortium (groupement) afin de mutualiser un ou plusieurs postes d'animateur, une structure doit être identifiée comme coordinateur. Elle constitue le chef de file en agissant en tant que coordinateur technique et administratif et interlocuteur du programme Fabacée. Dans ce cas de figure, les membres du groupement déposent un seul dossier de demande d'aide et la convention qui sera signée avec Fabacée sera multi-bénéficiaires.

2.2. Engagements du groupement lauréat de Fabacée

Chaque groupement lauréat s'engage dans une démarche de réduction des consommations d'énergie directe et indirecte, avec l'objectif de réduire les consommations du groupe d'exploitations agricoles à hauteur de 15% en 2027 sur la base de mesures réalisées avec l'outil diagnostic Énergie proposé par le programme. Il est possible d'utiliser des outils de mesure complémentaires pour des consommations non prises en compte dans le périmètre de l'outil diagnostic Énergie du programme, comme par exemple pour le suivi d'installations de transformation en aval de la ferme.

Pour l'atteinte de cet objectif, la structure d'accompagnement ainsi que le groupe d'exploitations agricoles prennent différents engagements.

	Engagements
Structure d'accompagnement	• Salariat d'un animateur respectant la charte Fabacée encadrant les principales missions à mener par celui-ci • Utilisation du diagnostic Énergie du programme Fabacée pour le suivi des résultats d'économies, avec un diagnostic mis à jour chaque année • Participation de l'animateur aux formations (3 jours en année 1, puis 2 jours en année 2 et année 3) ainsi qu'aux temps d'animation de la communauté régionale Fabacée (2 rencontres par an dans sa région, cf. Annexe 2) • L'animateur remplit, pour chaque groupe accompagné, un point d'avancement tous les 6 mois et le bilan d'activité final dans le respect des délais fixés (les trames de restitution seront fournies directement dans la plateforme Fabacée) • L'animateur renseigne des compte-rendus des actions menées auprès de ses groupes d'exploitations agricoles via la plateforme en ligne Fabacée
Groupes d'exploitations agricoles	• Engagement dans une démarche d'économie d'énergie : une fois le groupe désigné comme lauréat du programme, chaque exploitant membre du groupe signe une lettre d'engagement • Validation d'un plan d'action à l'échelle du groupe et engagement dans sa mise en œuvre • Assiduité aux temps de rencontre du groupe • Transmission, via la plateforme en ligne Fabacée, de l'ensemble des données nécessaires à l'animateur pour actualiser le diagnostic Énergie de l'exploitation agricole et rédiger les points d'avancement

Les bénéficiaires retenus autorisent Fabacée à communiquer sur le projet et à exploiter les données anonymisées afin d'alimenter une base de données des actions qui sera accessible au public et libre de droit en fin de programme.

2.3. Eligibilité géographique

Les projets doivent viser des exploitations agricoles dont le siège d'exploitation est situé dans les régions suivantes : Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Occitanie et PACA.

2.4. Actions éligibles

Le panel de leviers proposé par le diagnostic Énergie portera sur différentes approches (Annexe 4) :

- L'évolution des pratiques d'utilisation des équipements existants (par exemple : un meilleur réglage d'équipement, l'éco conduite, le fractionnement des apports d'engrais, etc.) ;
 - L'évolution vers des équipements utilisant des technologies plus économes en énergie (par exemple : matériel avec une puissance mieux adaptée aux travaux pratiqués, matériel d'application permettant d'optimiser les doses d'engrais, etc.) ;
 - L'évolution des pratiques et du système de cultures ou d'élevage (par exemple : équipement partagé pour le passage progressif en techniques culturales simplifiées, diversification des rotations en incluant des couverts végétaux et des légumineuses, réflexion sur le système fourrager pour améliorer l'autonomie alimentaire des troupeaux, etc.).
- **Au regard de l'ambition de réduction de 15% des consommations directes et indirectes d'énergie à fin 2027, il semble nécessaire que le projet d'économie d'énergie du groupe combine des actions portant sur les équipements avec des actions portant sur l'évolution plus structurelle des systèmes de culture et d'élevage.**
- **Le programme Fabacée souhaite soutenir en priorité des actions menées à l'échelle du groupe plutôt qu'à l'échelle d'une seule exploitation agricole.**

En plus des leviers cités ci-avant qui s'exercent à l'échelle de l'exploitation agricole, le projet d'économie d'énergie du groupe peut comporter des leviers à l'échelle du collectif. Par exemple, un groupe CUMA qui souhaite optimiser ses chantiers, ou bien une coopérative de producteurs qui améliore l'efficacité énergétique de son installation de transformation.

Enfin, le programme s'appuyant sur des pilotes régionaux pour déployer son action en région, les projets seront adaptés aux réalités territoriales et à la diversité des activités et des modèles agricoles.

3. Dépenses éligibles : montant et taux d'aide

3.1. Coûts éligibles pour la mobilisation d'un animateur

Le montant de l'aide Fabacée est de 100% des coûts éligibles.

Les coûts éligibles sont définis par un forfait en nombre de jours par an **(a)**, multiplié par le coût journalier éligible de l'animateur **(b)**.

(a) Le calcul du forfait en nombre de jours par animateur et par an se décompose ainsi :

- **Une base fixe en fonction de la taille du groupe :**
 - 27 jours / an pour les groupes de moins de 15 exploitations agricoles,
 - 30 jours / an pour les groupes de 15 exploitations agricoles et plus.

Pour rappel, les groupes doivent comprendre au minimum 10 exploitations et au maximum 25 exploitations.

- **Une part variable en fonction du nombre d'agriculteurs dans le groupe :**
 - 1 jour / an pour chaque exploitation agricole.

Le forfait nombre de jours est borné comme suit :

- Pour un salarié donné assurant la fonction d'animateur, la prise en charge a pour **seuil bas 74 jours par an**. Ce seuil bas, correspondant à un peu plus de 0,3 ETP, a pour objectif d'assurer un temps minimal d'animation de groupe qui soit cohérent avec l'implication demandée par les temps communs du dispositif Fabacée (stages de formation et événements d'animation régionale).
- Pour un salarié donné assurant la fonction d'animateur, la prise en charge a pour **seuil haut 175 jours par an**. Ce seuil haut, correspondant à environ 0,8 ETP, permet de conserver, pour la structure qui emploie l'animateur, une certaine latitude dans la gestion de la charge de l'animateur.

(b) Calcul du coût journalier éligible de l'animateur.trice :

Le coût journalier éligible est calculé sur la base du **salaire journalier chargé** (charges salariales et patronales) auquel est appliqué un coefficient forfaitaire multiplicateur de 1,15 pour tenir compte des coûts de structure et des déplacements associés au poste⁶. Le coût journalier maximum éligible est de 420€.

Le détail du calcul est précisé dans le tableur faisant parti du dossier de candidature : « **FICHER-CANDIDATURE-FABACEE.xls** »

Exemple - Un animateur accompagne 3 groupes d'exploitations agricoles

Une structure d'accompagnement souhaite mobiliser un animateur pour soutenir 3 groupes de, respectivement, 10, 14 et 20 exploitations agricoles.

- **Part fixe** de jours d'accompagnement : 27 j x 2 groupes + 30 j x 1 groupe = 84 j / an
- **Part variable** de jours d'accompagnement : 10 j + 14 j + 20 j = 44 j / an
- **Total (a)** = 84 + 44 = 128 j / an

(b) Coût journalier éligible = 310 euros HT

Coût éligible = 128 j/an x 310 €/j = 39 680 euros HT / an pris en charge à 100% par Fabacée

NB : Le coût éligible dépend donc directement du nombre d'agriculteurs par groupe (part fixe et part variable). Dans le cas où des agriculteurs quitteraient le groupe ou que des agriculteurs viendraient s'ajouter à un groupe existant, la prise en charge du coût animateur sera recalculée automatiquement.

⁶ Le coût de formation des animateurs ainsi que les coûts de déplacement et hébergement pour la participation à une session de formation ou d'animation régionale en dehors de la zone habituelle de travail de l'animateur sont pris en charge par le programme Fabacée à hauteur de 180 euros par jour de déplacement, en dehors de l'aide pour la mobilisation d'un animateur.

Les éventuels coûts de coordination dans le cadre d'un consortium (groupement) rassemblant plusieurs structures d'accompagnement ne sont pas éligibles à une aide du programme Fabacée.

3.2. Dépenses éligibles pour les investissements

A l'issue de l'élaboration du plan d'action (présenté à la fin du premier trimestre 2026), chaque groupe d'exploitations agricoles lauréat peut faire appel à des aides à l'investissement pour un montant pouvant aller jusqu'à 13 600 €HT.

La mobilisation de l'enveloppe de 13 600 €HT a lieu après validation par le pilote régional Fabacée du budget prévisionnel de mobilisation de l'enveloppe, sur la base de la désignation précise des investissements envisagés et de leur justification par rapport au plan d'action du groupe. Dans le cas d'un investissement bénéficiant à plusieurs exploitations agricoles, les modalités envisagées de gouvernance et gestion devront également être renseignées.

Dans le cas où un même investissement est envisagé par plusieurs groupes, ou bien est mutualisé par plusieurs groupes, **la structure d'accompagnement peut faire remonter tout ou partie des enveloppes des groupes à son niveau afin de réaliser une commande ou action groupée au bénéfice des groupes d'exploitations agricoles** (par exemple, un même équipement commandé en plusieurs exemplaires pour plusieurs groupes ou une formation bénéficiant à plusieurs groupes). Dans ce cas, la structure d'accompagnement devra justifier de l'accord des groupes concernés, du montant pris en charge par chaque groupe et préciser les éventuelles modalités d'usage ou de rétrocession du matériel au groupe.

3.2.1. Dépenses éligibles pour les investissements en équipement agricole

- Montant minimum du total des dépenses éligibles : 5 000 € HT.
- Montant maximum du total des dépenses éligibles : 75 000 € HT.
- **Taux de prise en charge maximum de 20%.**
- La prise en charge se fait sur le montant hors taxe.
- Matériel neuf ou d'occasion.

Exemple de type d'équipement agricole éligible (liste non exhaustive)	Équipement agricole non-éligible
• Gestion des intrants de fertilisation (système d'épandage, enfouisseur) • Agriculture de précision (application de doses optimisées d'engrais) • Équipements liés à la mise en œuvre de techniques culturales simplifiées (semis direct, déchaumeur, destruction des couverts végétaux...) • Désherbage mécanique (bineuse, herse étrille...) • Gestion de l'herbe et systèmes herbagers (faucheuse, faneuse, andaineurs...) • Agroéquipements plus récents, et permettant une économie d'énergie concourant à l'objectif d'économie fixé par le groupe	• Tout équipement pouvant faire l'objet de la mobilisation d'une fiche CEE • Bâtiment agricole • Equipement de production ou stockage d'énergie

3.2.2. Dépenses éligibles pour les investissements en petit équipement et matériel de mesure

- Montant min du total des dépenses éligibles : 150 € HT.
- **Taux de prise en charge maximum de 100%.**
- La prise en charge se fait sur le montant hors taxe.
- Matériel neuf ou d'occasion.

Exemple de petit équipement et matériel de mesure éligible (liste non exhaustive)	Équipement en petit équipement et matériel de mesure non-éligible
• Capteurs et compteurs en lien avec la consommation de carburant, d'électricité ou d'intrants • Des boîtiers autonomes d'enregistrement des données de consommation • Matériel embarqué de géolocalisation, modulation, coupure de rangs, permettant la répétabilité des passages et la limitation des intrants • Système d'ajustement de la pression des pneumatiques	• Tout équipement pouvant faire l'objet de la mobilisation d'une fiche CEE

3.2.3. Dépenses éligibles pour les investissements immatériels

- Montant minimum du total des dépenses éligibles 500 € HT.
- **Taux de prise en charge max 100%.**
- La prise en charge se fait sur le montant hors taxe.
- Matériel neuf ou d'occasion.

Exemple d'investissement immatériel éligible
• Formations et intervention d'expert à destination des agriculteurs • Frais de transport et nuitée pour voyage d'étude • Analyses de laboratoire (de sol, de sève, de résidus de récolte) • Abonnement logiciel ou application numérique

3.3. Conventionnement avec la structure lauréate

Une fois la structure retenue comme lauréate, chaque groupe d'exploitations agricoles devra, en amont de la signature de la convention, fournir une lettre d'engagement de la part de chaque exploitation agricole membre du groupe. Une convention sera signée avec FEVE, porteur du programme Fabacée.

Suite à la signature de la convention, la structure d'accompagnement aura un délai de 6 mois pour fournir les éléments suivants qui seront annexés à la convention :

- le diagnostic Énergie initial de chaque groupe en termes consommation d'énergie directe et indirecte,
- un plan d'actions concernant les différents leviers envisagés pour la réduction des consommations d'énergie (cf. paragraphe 1.2.1),
- le budget prévisionnel de mobilisation de l'enveloppe d'aides à l'investissement.

En cours de programme, une alerte pourra être faite à la structure si les actions ne sont pas engagées au rythme convenu. En cas de manquement important aux engagements de moyens, des modalités de résiliation de la convention seront prévues dans la convention.

3.4. Cumul des aides

Les financements du programme Fabacée sont de source privée et ne sont pas soumis à des règles spécifiques concernant le cumul des aides.

3.5. Période d'éligibilité des dépenses

La période d'éligibilité des dépenses court de la date de signature de la convention du lauréat jusqu'au 31/12/2027.

Le projet et l'engagement des dépenses devront pouvoir être réalisés dans les délais du programme Fabacée. La capacité à réaliser les actions à court terme, ainsi que la faisabilité générale du projet, seront des éléments d'appréciation pour l'attribution des fonds par le jury.

4. Modalités de l'appel à candidatures

4.1. Dépôt et contenu du dossier de candidature

Le dépôt des candidatures se fera par mail à l'adresse contact@fabacee.fr **avant le 25 avril 2025 à 17:00**. L'objet du mail sera renseigné de la façon suivante : **Candidature AAC#2_Région_Nom de la structure**.

L'envoi doit contenir l'ensemble des pièces du dossier de candidature, à savoir :

- Le dossier candidature "DOSSIER CANDIDATURE FABACEE 2025" (document Word),
- Le fichier excel "FICHIER CANDIDATURE FABACEE" (onglets A, B, C et D à compléter),
- Le K-BIS ou équivalent de la structure d'accompagnement,
- La lettre d'engagement pour chaque groupe membre du groupement, signée par la personne référente du groupe (cf. document Word "Modele lettre engagement Fabacée")
- Le CV du ou des animateurs envisagés (dans le cas où ils sont déjà identifiés).

4.2. Critères de sélection

Il est rappelé ici qu'il n'est pas demandé au candidat de définir son projet d'économie d'énergie en amont de sa candidature. Le projet sera défini durant le premier semestre de participation au programme.

Les candidatures éligibles seront évaluées selon les critères suivants :

- Les capacités de la structure d'accompagnement (expériences et références, capacités humaines et matérielles) ;
- Les compétences et expériences des animateurs identifiés le cas échéant ;
- La motivation de la structure d'accompagnement à intégrer le programme, sa vision pour l'action et sa démarche d'animation ;
- Les capacités des groupes d'exploitations agricoles en termes d'actions en commun ;
- La motivation des groupes à intégrer le programme et leur vision des leviers d'action ;
- Le nombre de groupes ainsi que le nombre total d'exploitations agricoles.

4.3. Modalités de sélection et calendrier

La sélection des candidatures est réalisée sur la base du contenu des dossiers reçus.

En cas de besoin et pour affiner la compréhension du dossier de candidature, le programme Fabacée peut être amené à solliciter des informations supplémentaires à l'occasion d'un court entretien en visio avec les représentants de chaque groupement (représentant de la structure d'accompagnement et représentant de chacun des groupes agricoles) ou au travers d'une demande de documents complémentaires.

Le présent appel à candidature est ouvert du 21 février 2025 au 25 avril 2025.

La sélection des groupements lauréats sera faite en mai 2025 pour une contractualisation en juin-juillet 2025.

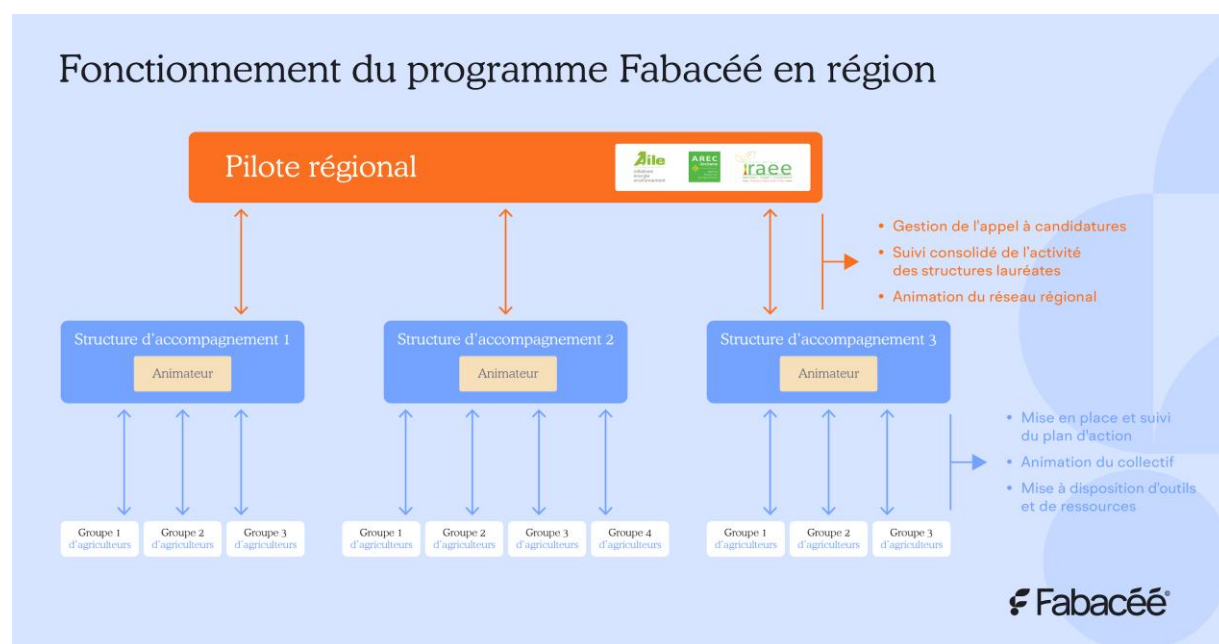
4.4. Modalités d'attribution des fonds

Le paiement des aides sera réalisé 2 fois par an :

- Pour le paiement des aides liées au poste d'animateur : le paiement aura lieu sur la base du coût réel journalier et du forfait jours pris en charge,
- Pour les aides aux investissements matériels et immatériels : les demandes d'aide seront préparées par les animateurs sous un format proposé par le programme Fabacée. Le paiement aura lieu sur présentation des justificatifs de dépenses et sous condition de conformité avec le budget de mobilisation de l'enveloppe d'aides à l'investissement.

ANNEXES

Annexe 1 : Organisation du programme en région



Les pilotes régionaux :

AILE est le pilote régional pour les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie.

L'AREC Occitanie est le pilote régional pour la région Occitanie.

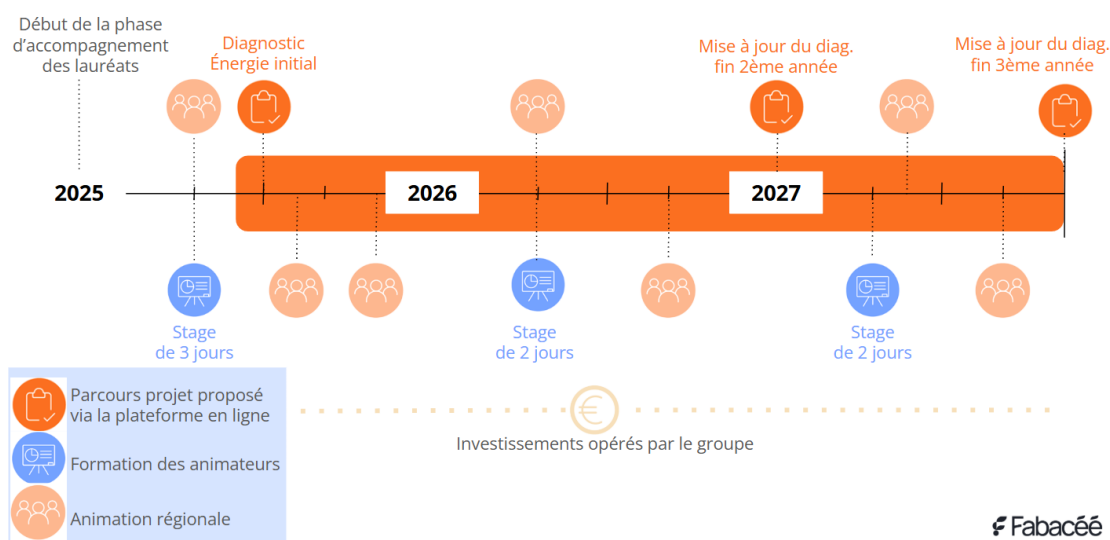
L'IRA2E est le pilote régional pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Annexe 2 : Les étapes de l'accompagnement Fabacée

Le parcours d'accompagnement des animateurs comprennent les étapes suivantes :

- **ETAPE 1** : Un stage de formation initiale du programme de 3 jours (stages dans chaque région), ayant pour objectifs de :
 - Prendre connaissance du programme (présentation du programme, des objectifs, des partenaires, etc...).
 - Connaître les consommations d'énergie en agriculture et les actions d'économie dans les divers systèmes de productions agricoles.
 - Savoir utiliser les outils de Fabacée (Diagnostic énergie, Diagnostic Climat, Plateforme Fabacée suivi projet).
 - Créer une communauté d'animateurs.trices au sein de chaque région.
- **ETAPE 2** : Réalisation du diagnostic énergie (2025 : année de référence ; 2026 : mise à jour ; 2027 : mise à jour).
 - Consulter la base documentaire selon son besoin (se renseigner sur les enjeux liant énergie et agriculture, se renseigner sur les leviers d'économies d'énergie, ...)
 - Réaliser, auprès de toutes les exploitations agricoles de mes groupes, le diagnostic énergie avec l'outil de l'IRA2E (<https://ira2e.fr/demarrer-mon-autodiagnostic/>), complété par les fonctionnalités de propositions de leviers et simulations des gains potentiels.
 - Formaliser mon projet d'économies d'énergie par groupe et réfléchir aux dépenses envisagées par groupe.
- **ETAPE 3** : Réalisation du diagnostic Climat
 - Accompagner mes groupes d'agriculteurs à l'aide de l'outil Climadiag Agriculture de Solagro-Météo France (<https://climadiag-agriculture.fr/>), outil adapté spécifiquement au programme Fabacée.
- **ETAPE 4** : Les actions de l'animateur.trice
 - Animer mes groupes d'agriculteurs.
 - Appuyer mes groupes d'agriculteurs à l'aide de l'enveloppe budgétaire prévue.
 - Compte-rendus d'actions (description et qualification de chaque action menée dans un compte-rendu saisi sur la Plateforme Fabacée - formulaire simple).
 - Réalisation de points d'avancement tous les 6 mois avec les agriculteurs de mes groupes pour évaluer la mise en œuvre des leviers par groupe, puis partage avec mon Pilote Régional.
 - Participer aux journées régionales (2 fois par an).
 - Suivre les stages de formation chaque année (2 jours par an).

Calendrier de l'accompagnement sur les 3 ans



Annexe 3 : Les partenaires du programme Fabacée



FEVE, porteur pilote

Entreprise de l'ESS, FEVE finance l'achat de fermes grâce à l'épargne citoyenne et les loue (avec option d'achat) à des agriculteurs s'engageant à respecter une charte agroécologique. FEVE assure la coordination globale du programme.



SOLAGRO, porteur associé

Entreprise associative au service des transitions, spécialiste des questions énergétiques en agriculture, Solagro est responsable des outils de diagnostic Énergie et Climat, et de la formation des animateurs du programme Fabacée auprès des groupes d'agriculteurs.



AREC Occitanie, porteur associé

Outil de la région Occitanie, l'AREC Occitanie soutient les projets de transition énergétique des collectivités et des acteurs économiques régionaux par l'accompagnement, le co-développement, le financement, ou le tiers-investissement. Elle met en place un fonds de contre-garantie bancaire pour les bénéficiaires du programme Fabacée et est également pilote du déploiement en région Occitanie (appel à candidature puis animation des lauréats).



FNCUMA, partenaire

Fort de son réseau de près de 10 000 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), la FNCUMA soutient le déploiement du programme.



AILE, partenaire

AILE est pilote de Fabacée pour les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie (appel à candidature puis animation des lauréats). AILE est une agence locale de l'énergie dans le Grand Ouest, spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural.



IRA2E, partenaire

L'Inter-Réseau Agriculture Énergie Environnement est pilote de Fabacée pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (appel à candidature puis animation des lauréats). Il est aussi propriétaire de l'autodiagnostic énergie qui va être complété dans ses fonctionnalités pour les besoins du programme.



ACTEE, partenaire

ACTEE apporte son expertise en matière de pilotage de programme CEE et aide à renforcer les liens entre Fabacée et les collectivités territoriales.

Annexe 4 : Le Diagnostic Énergie

Objectifs

- Réaliser un état des lieux des consommations d'énergie directe et indirecte.
- Proposer des leviers à choisir avec l'objectif de gain d'énergie de 15% (2025 : état des lieux initial faisant office de référence, 2026 et 2027 : mises à jour du diagnostic et visualisation des économies d'énergie effectivement réalisées).
- Outil global à l'échelle de "l'exploitation agricole" → correspond à l'engagement individuel.
- Outil pour tous types d'exploitation agricole → faisable sauf intrants spécifiques de quelques productions agricoles type apiculture, aquaculture/pisciculture.

Outil

L'outil de diagnostic Énergie reprend les bases de l'outil IRA2E « Jediagnostiquemaferme » (<https://ira2e.fr/demarrer-mon-autodiagnostic/>), complété par les fonctionnalités de propositions de leviers et simulations des gains potentiels.

Données nécessaires

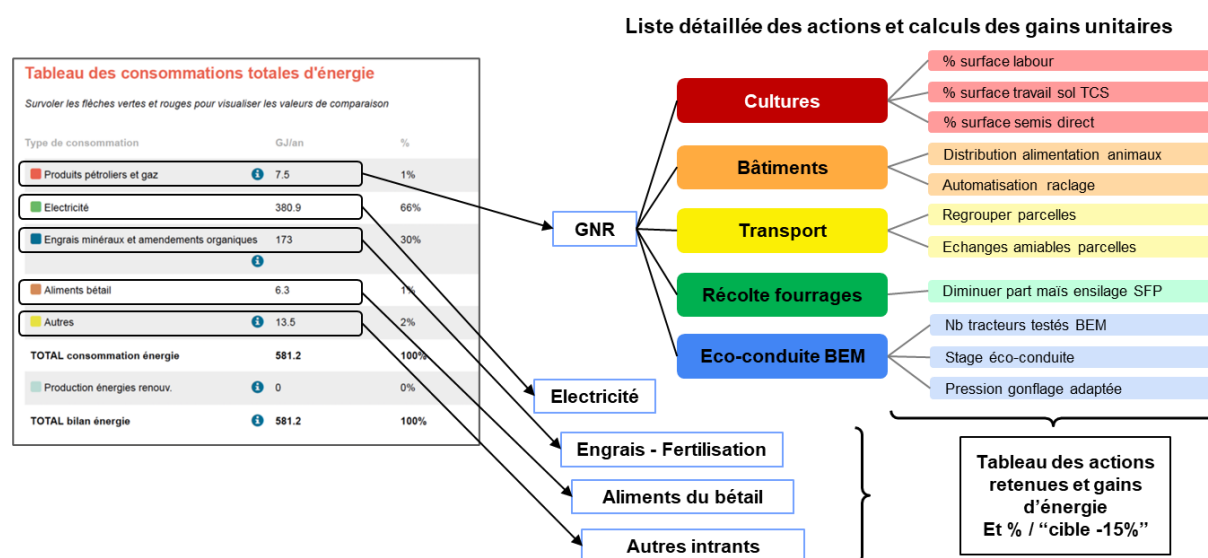
- Un inventaire des flux sur une année (comptable le plus souvent).
- Ciblage sur les principaux postes en agriculture, les plus fréquents et importants.
- Les énergies directes consommées :
 - GNR, essence, gazole, électricité, gaz et propane,
 - y compris les travaux par les tiers (CUMA, ETA, entraides si nécessaire).
- Les énergies indirectes = les intrants de l'exploitation :
 - achats d'engrais minéraux et amendements minéraux ou organiques,
 - achats d'aliments du bétail,
 - autres intrants (plastiques, verres, bâtiments etc).
- Lien des données à collecter pour chaque exploitation agricole : « Collecte des données » <https://ira2e.fr/demarrer-mon-autodiagnostic/>

NB1 : Dans le cas de consommations de GNR par des tiers (ETA, CUMA), les exploitants devront évaluer ces consommations pour les comptabiliser dans le diagnostic énergie (rubrique spécifique à renseigner en valeur).

NB2 : Dans le cas d'un outil de transformation en aval (ex : vinification en viticulture), si des économies d'énergie sont réalisées sur cet atelier, elles pourront être comptabilisées en sus du diagnostic. Dans ce cas, l'outil de mesure de ces économies d'énergie sera propre à la structure (pas d'intégration dans l'outil diagnostic de Fabacée), et les éléments de justification devront être fournis.

Logique de plan d'actions de gain d'énergie

- Une multitude de leviers possibles selon les exploitations agricoles.
- Entrée par poste de consommation -> liste d'actions -> gain d'énergie/action



Exemple indicatif

Poste GNR : valeur initiale "100 000 kWh" (10 000 litres /an),

- **Levier 1** : augmentation du "semis direct" de 20 ha x gain de GNR : 30 litres/ha → gain de 600 litres/an → gain de 6 000 kWh = 6%,
- **Levier 2** : passage du tracteur au banc d'essai moteur + formation conduite économique → gain de 10% sur une partie des heures "tracteur" (par ex : 25% de 600 h/an) → gain de 150 litres/an → gain de 1 500 kWh = 1,5%,
- **Levier 3** : désherbage mécanique des vignes par robot électrique : 7 litres/ha/an soit pour 20 ha vigne, 140 litres /an = 1,4%,
- **Levier 4** : couverts végétaux en sus (xx ha)
 - augmentation du GNR pour planter et broyer (10 l/ha)
 - et diminution apports N par restitution gain de 30 kg N/ha soit xx GJ/ha
- Etc...

➔ **La somme des leviers choisis doit aboutir à des économies d'énergie de -15%**

Suivi des économies d'énergie

Le suivi des gains d'énergie se fait sur les 3 années du programme :

- **2025** :
 - Réalisation du diagnostic énergie initial qui servira de référence.
 - Choix des leviers et simulation d'atterrissage en termes de gains d'énergie (l'objectif étant -15% à l'échelle du groupe).
- **2026** :
 - Mise à jour du diagnostic énergie (campagne culturale passée) et visualisation des résultats en termes de gains d'énergie.
 - Possibilité de modifier ses leviers choisis (revoir alors le projet d'économies d'énergie du groupe).
- **2027** :
 - Mise à jour du diagnostic énergie (campagne culturale passée) et visualisation des résultats en termes de gains d'énergie.
 - Calcul de l'atterrissage final en termes de gain d'énergie par rapport au diagnostic initial qui sert de référence.

